



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Déclaration d'activité d'entrepreneur de spectacles vivants (en vue d'une licence d'entrepreneur de spectacles) (Service en ligne)

Ministère chargé de la culture et de la communication

Permet de déclarer votre activité d'entrepreneur de spectacles vivants de producteur, diffuseur, entrepreneur de tournées, exploitant de lieu de spectacles.

Accéder au
service en ligne

(https://mesdemarches.culture.gouv.fr/loc_fr/mcc/requests/THEAT_LICEN_declaration_00/?__CSRFTOKEN__=ad5455d4-c481-4c7e-96e1-cd93b63df8f4)

Vérfifié le 03 octobre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PROFESSIONNELS

- Licence d'entrepreneur de spectacles (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22365>)